Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 074-217400704-20261013-D2026_87-DE

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie

D 2026 - 87

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	21
Dont quatre pouvoirs	

Date de la convocation du conseil municipal : 06 octobre 2026

OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme TRONCHON, maire,

PRESENTS : PARIS A. MORAND F. BAARSCH C. de PROYART A. ZANNI F. PLEYNET J.P. CHANTELOT C. BILLARD G. MOUTHON S. CONSTANTIN V. DE GELDER M. VIRGILI J. RODRIGUES LAURO D. RENAULT A. BALBO A. VEYRAT V.

EXCUSÉS : LAFFONT V. « pouvoir à TRONCHON J. » GAZARYAN E. « pouvoir à PARIS A. » GEROUDETA. « pouvoir à PLEYNET J.P. » CHANTELOT L. RACINE FREIXENET M. GUY E. « pouvoir à VEYRAT V. »

Est élu secrétaire de la séance : RENAULT A.

Monsieur le maire présente le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets, transmis par Thonon Agglomération, et ouvre le débat.

Ce rapport, destiné notamment à l'information des usagers, comporte les indicateurs techniques et financiers fixés à l'article 3 du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-17-1 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Thonon agglomération n° CC2026.00353 en date du 15 septembre 2026 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération, exercice 2025 ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 074-217400704-20261013-D2026_87-DE

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon agglomération, exercice 2025 ;

Considérant que le maire doit présenter au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers ;

entendu l'exposé de Monsieur le maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets de la communauté d'agglomération « Thonon agglomération ».

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Antoine RENAULT

Le maire
Jérôme TRONCHON

MAIRIE DE CHENS-SUR-LEMAN 74 (Haute-Savoie)